

VILLIERS VINEUX
Séance du 13 Novembre 2017
S 009-2017

<p>Convocation du 1^{er} septembre 2017</p> <p>Affichage du 1^{er} septembre 2017</p>	<p>L'an deux mil dix-sept et le treize novembre à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. FERRAG Kamel, Maire</p> <p>Présents : MM.FERRAG Kamel - HUGOT Yves - SPINELLE François - JOFFRIN Laurent ARVIN-BEROD Nicolas- LECOMTE Franck – JAMBON Éric - PIERRON Morgan</p> <p>Mme : DEVAUX Virginie - BUISSON Aurore - DEVILLAINE Joëlle</p> <p>Absent excusé : Néant</p> <p>Secrétaire de séance : Mme DEVILLAINE Joëlle</p>
	<p>Lecture du procès verbal de la séance du 8 septembre 2017 est donnée et est adoptée à l'unanimité.</p>
<p>LOGEMENT 10 bis grande rue</p>	<p>M. le Maire fait le compte rendu de la réunion du logement 10 bis grande rue avec les cabinets DUOTEC, SARETEC ainsi que notre maitre d'œuvre M. SUINOT Laurent, M. le Maire et les trois adjoints.</p> <p>Tous les prix ont été revus à la baisse.</p> <p>L'appel d'offre ne sera pas nécessaire au vu des circonstances de la rénovation du logement, la Préfecture nous a orienté sur un marché négocié.</p> <p>Nous demanderons à l'assurance de prendre en compte</p> <ol style="list-style-type: none">1) le compteur électrique qui est la propriété de la commune.2) La sécurisation de la cour d'école3) Le piquetage des murs intérieurs. <p>L'assurance ne prend en charge que 5% concernant la mission du maitre d'œuvre qui est à 8.5% de base. Nous avons déjà demandé à l'assurance d'engager un recours afin d'avoir les 3% restant de pris en charge également.</p> <p>Une réunion avec toutes les entreprises aura lieu le 28 novembre et le début des travaux début janvier.</p> <p>Le montant des devis de travaux est de 147 534.64 € HT</p> <p>Celui des frais annexes (maitrise d'œuvre, SPS, Dommage ouvrage) est de 18 540 €</p> <p>Soit un total de 166 074.64 €</p> <p>Le Conseil Municipal accepte les montants des travaux.</p>
<p>PRESENTATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES <i>Délibération 2017 033</i></p>	<p>Suite à la lecture des statuts de la Communauté de Communes Serein le Conseil Municipal les adoptent à l'unanimité.</p>
<p>GESTION DU PERSONNEL</p>	<p>Le contrat de Maria arrive à échéance au 31 décembre 2017.</p> <p>Le Conseil Municipal accepte le renouvellement pour un an, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 pour 10h hebdomadaires.</p> <p>Le poste d'adjoint technique pour les espaces verts est ouvert, nous avons déjà reçu une candidature.</p>
<p>QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES</p>	<p>Compte rendu du conseil de classe : pour la rentrée 2018-2019, 24 enfants en petite section sont prévu, ce qui ferait un effectif de 110 élèves contre 119 cette année.</p> <p>Il est prévu de faire le changement de 25 luminaires et la création de 2 points lumineux pour 2017. Ces nouveaux luminaires ont une garantie de 5 ans, nous devons donc avertir T.P.I.L qui s'occupe de l'entretien pour leur signaler que le parc se réduit et de bien vouloir nous faire un avenant en ce sens à compter du 1^{er} janvier 2018.</p> <p>Nuisances : le voisin de la salle des fêtes s'est plaint de nuisances lors d'une location, nous avons fait réviser le limiteur sonore qui est en parfait état de marche.</p> <p>Il y a les tilleuls à élaguer à côté de l'église, nous allons demander à l'entreprise Christian EMERY de leur redonner une forme.</p> <p>Nous avons reçu la peinture afin de marquer les carrefours pour qu'ils soient plus visibles.</p> <p>Le repas des anciens aura lieu le 16 décembre 2017.</p> <p>Le Noël des enfants sera un peu différent des autres années, la journée sera organisée avec des activités pour un montant de 400 €, la commune accorde une subvention de 200 € pour aider à financer cette journée.</p> <p>Les vœux du maire auront lieu un samedi midi courant janvier.</p> <p>L'association Foire et Animation organisera un apéro concert le vendredi 1^{er} juin, place du Pré Joly et la foire / vide grenier le dimanche 24 juin 2018.</p>
	<p>La séance est levée à 23 h 40 Fait et délibéré les jours mois et an susdit Signatures</p>

FERRAG Kamel

HUGOT Yves

SPINELLE François

DEVILLAINE Joëlle

JOFFRIN Laurent

PIERRON Morgan

LECOMTE Franck

JAMBON Éric

DEVAUX Virginie

BUISSON Aurore

ARVIN-BEROD Nicolas